

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 AVRIL 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux Mil vingt-quatre,

Le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Maire, Adrien NIEUWMUNSTER, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN (à partir de 19h00), Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Laurent PINEAU, Maëva LE HUERON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Régine MERRAD par Adrien NIEUWMUNSTER
Nelli BALIKIAN par Jack HIRTZIG (jusque 18h59)
Christel WILMES par Géry MIRAT
Anthony BUONANNO par Denis MARTZEL
Nathalie CARTIER par Arnaud POMAREDE

Absents excusés non représentés :

NEANT

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2024

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 27 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE : 27 mars 2024

Maëva LE HUERON a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22

Présents :

17 + 5 pouvoirs jusque 18h59

18 + 4 à partir de 19h00

Page de garde spécifique au vote du compte administratif (RAPPORT n°04)

L'an deux Mil vingt-quatre,

Le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, Adjoint au Maire.

Etaient présents : Adrien NIEUWMUNSTER, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL, Ludovic CRETE, Laurent PINEAU, Maëva LE HUERON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés représentés :

Régine MERRAD par Adrien NIEUWMUNSTER
Christel WILMES par Géry MIRAT
Anthony BUONANNO par Denis MARTZEL
Nathalie CARTIER par Arnaud POMAREDE

Absents excusés non représentés :

Nelli BALIKIAN

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2024

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 27 mars 2024

DATE D'AFFICHAGE : 27 mars 2024

Maëva LE HUERON a été désigné secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22

Présents :

16 + 4 pouvoirs

PARTIE 1 : COMPTE-RENDU ET DISCUSSIONS

A L'ORDRE DU JOUR

Rapport n°01 : Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 13 mars 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2024.

Rapport n°02 : Informations et communications de Monsieur le Maire – délégations – décisions

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner et les indemnités d'assurances.

Rapport n°03 : approbation du compte de gestion 2023 du Trésorier – Budget de la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte de gestion 2023 dressé par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il fait apparaître un résultat global de clôture de 1 779 557.50€, composé d'un excédent global d'exercice 2023 de 17.152,34€ et d'une reprise des résultats de l'exercice 2022 de 1 162 405,16€.

Rapport n°04 : approbation du compte administratif de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, qui fait apparaître un résultat de 1 779 557.50€ soit un excédent de fonctionnement de 1 165 630.86€ et un excédent d'investissement de 13 926.64€. Après prise en compte des restes à réaliser dépenses et recettes d'un solde de 185 723.05€, le résultat net est de 993 834.45€.

Rapport n°05 : affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 993 834.45€
- Excédent d'investissement reporté : 13 926.64€
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 171 796.41€

Rapport n°06 : vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote les taux d'imposition locaux pour 2024 comme suit :

- 40.77% Taxe sur le Foncier Bâti
- 21.38% Taxe sur le Foncier Non Bâti
- 11.51% pour la Taxe d'Habitation (à noter que cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.)

Rapport n°07 : adoption du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 6 225 152.50 euros (€) soit 4 149 944.45 euros (€) en section de fonctionnement et 2 075 208.05 euros (€) en section d'investissement. Les programmes d'investissement de l'année 2024 sont les suivants : acquisitions de terrains, travaux de voirie/urbanisme, travaux dans les bâtiments communaux, éclairage public et feux tricolores, acquisition de gros matériel, bureautique/informatique, construction et extensions de réseaux, installations photovoltaïques/développement durable, travaux de construction de terrains de tennis couverts et réhabilitation de deux terrains existants et vidéoprotection.

Monsieur le Maire précise que bâtir un budget prend énormément de temps.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux Maire-Adjointes pour leur sens du collectif.

Rapport n°08 : attribution du marché de réservation de dix berceaux dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise (2024-2027)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer le marché de réservation de dix places dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société RIGOLO COMME LA VIE (59100 ROUBAIX) pour un montant annuel de 10.700,00€ par berceau (107.000,00€ par an pour les dix berceaux) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de réservation de dix places dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société RIGOLO COMME LA VIE (59100 ROUBAIX) pour un montant annuel de 10.700,00€ par berceau (107.000,00€ par an pour les dix berceaux).

Monsieur le Maire précise que le partenariat actuel fonctionne très bien. La ville de Nogent Sur Seine a mis en place sur sa commune un partenariat similaire. La ville de Troyes y réfléchit également.

Questions diverses :

NEANT

Séance close à 19 heures 55

Le Maire,
Jack HIRTZIG



Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.04.19 16:21:30 +0200
Ref:6379511-9544934-1-D
Signature numérique
le Maire

Le secrétaire de séance,
Maëva LE HUERON



PARTIE 2 : DELIBERATIONS



République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
Commune de Saint-Parres-aux-Tertres

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu salle du conseil municipal, le

jeudi 04 avril 2024 à 18:30

L'ordre du jour sera le suivant :

- RAPPORT N°01 : approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13 mars 2024
- RAPPORT N°02 : informations et communications de M. le Maire - délégations - décisions
- RAPPORT N°03 : approbation du compte de gestion exercice 2023
- RAPPORT N°04 : approbation du compte administratif exercice 2023
- RAPPORT N°05 : affectation des résultats exercice 2023
- RAPPORT N°06 : taux des taxes locales 2024 : TH,TFB,TFNB, taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti
- RAPPORT N°07 : Budget Primitif 2024
- RAPPORT N°08 : attribution du marché de réservation de dix berceaux dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise

Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.03.27 14:27:22 +0100
Ref:6224422-9309354-1-D
Signature numérique
le Maire

N° 16-2024

**APPROBATION DU COMPTE DE
GESTION 2023 DU TRESORIER
BUDGET DE LA COMMUNE**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

APRES S'ETRE FAIT PRESENTER le budget primitif de l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRES S'ETRE ASSURÉ que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT qu'aucune observation n'est à formuler,

- 1. STATUANT SUR L'ENSEMBLE** des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,
- 2. STATUANT SUR L'EXECUTION** du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. STATUANT SUR LA COMPTABILITE** des valeurs inactives,

DECLARENT QUE LE COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2023 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Jack HIRTZIG

Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.04.09 15:47:48 +0200
Ref:6305946-9433283-1-D
Signature numérique
le Maire

RAPPORTEUR : Jack HIRTZIG

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	0	0

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 010036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TROYES

ETABLISSEMENT : SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

RAPPORT N°03

Résultats budgétaires de l'exercice

14300 - SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 352 385,00	3 812 156,11	5 164 541,11
Titres de recette émis (b)	509 481,49	3 351 985,49	3 861 466,98
Réductions de titres (c)		271,40	271,40
Recettes nettes (d = b - c)	509 481,49	3 351 714,09	3 861 195,58
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 352 385,00	3 812 156,11	5 164 541,11
Mandats émis (f)	895 513,90	2 953 659,39	3 849 173,29
Annulations de mandats (g)		5 130,05	5 130,05
Depenses nettes (h = f - g)	895 513,90	2 948 529,34	3 844 043,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		403 184,75	17 152,34
(h - d) Déficit	386 032,41		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 010036

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC TROYES

ETABLISSEMENT : SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

14300 - SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	399 959,05		-386 032,41		13 926,64
Fonctionnement	1 040 427,06	277 980,95	403 184,75		1 165 630,86
TOTAL I	1 440 386,11	277 980,95	17 152,34		1 179 557,50
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 440 386,11	277 980,95	17 152,34		1 179 557,50

N° 17-2024

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, Maire-Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jack HIRTZIG, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	/	762 446.11	/	399 959.05	/	1 162 405.16
Opérations de l'exercice	2 948 529.34	3 351 714.09	895 513.90	509 481.49	3 844 043.24	3 861 195.58
TOTAUX	2 948 529.34	4 114 160.20	895 513.90	909 440.54	3 844 043.24	5 023 600.74
Résultats de clôture	2 948 529.34	4 114 160.20	895 513.90	909 440.54	3 844 043.24	5 023 600.74
Restes à Réaliser	/		193 723.05	8 000.00	193 723.05	8 000.00
TOTAUX CUMULES	2 948 529.34	4 114 160.20	1 089 236.95	917 440.54	4 037 766.29	5 031 600.74
RESULTATS DEFINITIFS	2 948 529.34	4 114 160.20	1 089 236.95	917 440.54	4 037 766.29	5 031 600.74

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire-Adjoint,

Adrien NIEUWMUNSTER



RAPPORTEUR : Adrien NIEUWMUNSTER

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	20	0	0



COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

I - Le cadre légal :

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de notre commune.

Le Compte Administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2023. Il est obligatoire.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (Budget Primitif + Décision(s) Modificative(s)) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente donc les résultats comptables de l'exercice, et doit être soumis au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par un vote, avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif. La délibération d'affectation prise par le Conseil Municipal est produite à l'appui de cette décision.

Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont aussi repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2023 a été voté **à l'unanimité/à la majorité des membres présents ou représentés** le 04 avril 2024 par le Conseil Municipal.

Le Compte Administratif se compose de deux sections : Fonctionnement et Investissement.



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

II – La section de Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 arrêtées à hauteur de 2 948 529.34 € sont détaillées ci-après :

Charges à caractère général	890 348.24 €
Charges de personnel	1 817 012.84 €
Atténuation de produits	100.00 €
Autres charges de gestion courante	148 811.79 €
Charges financières	36 646.73 €
Charges exceptionnelles	59.22 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 257.50 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 293.02 €
TOTAL	2 948 529.34 €

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 arrêtées à hauteur de 3 351 714.09 € sont détaillées ci-après :

Atténuation de charges	118 456.07 €
Produits des services, du domaine ...	198 069.95 €
Impôts et Taxes	2 664 162.29 €
Dotations et participations	341 785.06 €
Autres produits de gestion courante	19 700.01 €
Produits financiers	953.20 €
Produits exceptionnels	8 587.51 €
TOTAL	3 351 714.09 €

Le résultat de l'exercice 2023 en section de fonctionnement est un excédent de 403 184.75€.



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

SPECIFICITES 2023 :

L'exercice 2023 a été marqué par l'inflation importante (notamment pour ce qui concerne l'alimentation et le carburant) et l'augmentation des prix de l'énergie (renouvellement du marché de gaz au 1^{er} janvier 2023 avec tarifs variables).

On note néanmoins entre l'exercice 2022 et 2023 une augmentation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement (344 539.62€ en 2022 – 403 184.75€ en 2023) qui s'explique (notamment) par :

- Une maîtrise et une rationalisation des dépenses de fonctionnement pour permettre à la commune de pouvoir maintenir, sur l'exercice suivant, sa capacité à autofinancer ses dépenses d'investissement sans avoir recours à un nouvel emprunt ;
- L'extinction de l'éclairage public communal nocturne (en partie) à partir du 15 mars 2023, qui, couplée au plan de sobriété énergétique mis en place dans les bâtiments communaux a permis, malgré l'augmentation très importante du prix du gaz (consommations 2022 : 33 300.00€ - consommations 2023 : 44 100.00€ avec un seul semestre de l'année facturé sur 2023), d'avoir une dépense globale en matière d'énergie moins importante en 2023 qu'en 2022 (2022 : 175 900.00€ - 2023 : 144 200.00€) ;
- L'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat (sans que la municipalité n'ait augmenté les taux d'imposition), qui a permis de dégager une recette fiscale plus importante qu'en 2022 (2022 : 2 002 500.00€ - 2023 : 2 096 350.00€) ;
- Des recettes importantes perçues sur la fin de l'exercice 2023, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation pour laquelle 20 000€ avaient été budgétés et 63 663.44€ ont finalement été reçus (le montant alloué est notifié à la collectivité en toute fin d'année).

Autre point important : la commune fait partie du groupement de commandes instauré par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube depuis le 1^{er} janvier 2014 pour la fourniture de gaz et depuis le 1^{er} janvier 2015 pour l'électricité, ce qui a permis à la collectivité de continuer à bénéficier de tarifs très avantageux pour la fourniture d'électricité durant toute l'année 2023 (renouvellement du marché à compter du 1^{er} janvier 2024).



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

III – La section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 arrêtées à hauteur de 895 513.90 € sont détaillées ci-après :

Opérations d'équipement	711 283.70 €
Emprunts (remboursement du capital)	184 230.20 €
TOTAL	895 513.90 €

Les recettes d'investissement de l'exercice 2023 arrêtées à hauteur de 509 481.49 € sont détaillées ci-après :

Subventions d'investissement	99 846.02 €
Immobilisations corporelles	913.77 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	76 447.73 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	277 980.95€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 293.02 €
TOTAL	509 481.49 €

Le résultat de l'exercice 2023 en section d'investissement est un déficit de 386 032.41€.

SPECIFICITES 2023 :

Malgré le contexte délicat lié à la l'inflation, la collectivité a su investir sans faire recours à l'emprunt pour financer notamment l'acquisition de trois parcelles (les deux premières cadastrées section AB n°52 et AB n°63 sises lieudit « Les Fourneaux », d'une contenance de 11245m² et 2379m² et la troisième cadastrée AO n°82 sise lieudit « Les Prés Bavons », d'une contenance de 392m²), les travaux de voirie 2024, la poursuite de la révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme, la réalisation d'une étude de faisabilité pour le remplacement du système de chauffage de cinq bâtiments communaux, l'installation d'un nouveau jeu extérieur sur le site de la maternelle Jules Ferry et la réalisation de travaux divers dans les écoles et les bâtiments communaux, les travaux d'éclairage public (enfouissement du réseau public d'électricité et extension du réseau d'éclairage public rue Paul Lafargue, extension de l'éclairage public dans le passage situé entre la rue Pierre Brossolette et la rue des Hauts Vents), l'acquisition de gros matériel notamment pour les services techniques (achat d'un tracteur et d'un désherbeur mécanique pour l'entretien du cimetière), l'acquisition de matériel informatique et la mise en



COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES

réseau des Accueils de Loisirs Communaux, ainsi que le renouvellement (abords de l'Hôtel de Ville) et l'extension du système de vidéoprotection aux abords du site Ferry (école primaire Jules Ferry, nouveau bâtiment périscolaire et Espace Pascale Paradis).

A noter que certains projets initiés en 2023 ne se sont facturés qu'à début 2024 ou se poursuivront en 2024 et apparaissent donc dans les restes à réaliser de l'exercice 2023, notamment le passage en LED de toute la Route Départementale 619 (avenues Taittinger, Barbusse et Général de Gaulle), les frais relatifs aux études préparatoires pour la création d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de l'Espace Pascale Paradis (étude de faisabilité, maîtrise d'œuvre et frais d'architecte) ainsi que le remplacement du système de vidéoprotection dans le square Arnaud Beltrame (devenu obsolète).



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

IV – Résultat de clôture :

L'exercice 2023 fait donc apparaître un excédent global de 17 152.34€.

Les Restes à Réaliser Dépenses d'Investissement de l'exercice 2023 sont arrêtés à 193 723.05 € et les Restes à Réaliser Recettes d'Investissement de l'exercice 2023 sont arrêtés à 8 000 €.

Les Reports excédentaires de l'exercice 2022 sont les suivants : 762 446.11 € en section de fonctionnement et 399 959.05 € en section d'investissement.

L'exécution du Budget de l'exercice 2023 fait donc apparaître un résultat cumulé de :

- 2 948 529.34 € en Dépenses de Fonctionnement
- 4 114 160.20 € en Recettes de Fonctionnement

Soit un excédent global de 1 165 630.86 € en Fonctionnement

- 1 089 236.95 € en Dépenses d'Investissement
- 917 440.54 € en Recettes d'Investissement

Soit un déficit global de 171 796.41 € en Investissement, qui sera « compensé » sur l'exercice 2024 par un titre émis au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Le résultat net de clôture s'élève donc pour les 2 sections à 993 834,45 €, R.A.R. compris.

Le Maire,

Jack HIRTZIG

RAPPORT N°04

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		2 948 529,34		3 351 714,09	
	Section d'investissement	B	895 513,90	H	509 481,49

=
403.184,75
=
-326.032,41

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	+		+	
		C		I	
	(si déficit)	0,00		762 446,11	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	399 959,05
			(si déficit)		(si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 844 043,24	= G+H+I+J	5 023 600,74
---------------------------------------	-----------	--------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	1.179.557,50			
		E		K	
			0,00		0,00
	Section d'investissement	F	193 723,05	L	8 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	193 723,05	= K+L	8 000,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
			2 948 529,34		4 114 160,20
	Section d'investissement	= B+D+F	1 089 236,95	= H+J+L	917 440,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 037 766,29	= G+H+I+J+K+L	5 031 600,74

DETAIL DES RESTES A REALISER

993.834,45

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	193 723,05	L	8 000,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
10010	Opération d'équipement n° 10010	500,00	
10037	Opération d'équipement n° 10037	11 911,11	
10038	Opération d'équipement n° 10038	32 156,18	
10039	Opération d'équipement n° 10039	79 500,00	
10040	Opération d'équipement n° 10040	1 759,00	
10055	Opération d'équipement n° 10055	19 615,00	
10058	Opération d'équipement n° 10058	921,60	
10060	Opération d'équipement n° 10060	39 240,00	
10062	Opération d'équipement n° 10062	8 120,16	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 184 861,11	890 348,24	0,00	0,00	294 512,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 919 100,00	1 817 012,84	0,00	0,00	102 087,16
014	Atténuations de produits	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	158 800,00	148 811,79	0,00	0,00	9 988,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 262 861,11	2 856 272,87	0,00	0,00	406 588,24
66	Charges financières	36 700,00	36 646,73	0,00	0,00	53,27
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	59,22	0,00	0,00	3 940,78
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	1 500,00	1 257,50			242,50
022	Dépenses imprévues	10 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 315 061,11	2 894 236,32	0,00	0,00	420 824,79
023	Virement à la section d'investissement (2)	442 800,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	47 095,00	54 293,02			-7 198,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		489 895,00	54 293,02			435 601,98
TOTAL		3 804 956,11	2 943 529,34	0,00	0,00	856 426,77
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	70 000,00	118 456,07	0,00	0,00	-48 456,07
70	Produits services, domaine et ventes div	167 300,00	198 069,95	0,00	0,00	-30 769,95
73	Impôts et taxes	2 498 060,00	2 664 162,29	0,00	0,00	-166 102,29
74	Dotations et participations	291 900,00	341 785,06	0,00	0,00	-49 885,06
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00	19 700,01	0,00	0,00	-6 200,01
Total des recettes de gestion courante		3 040 760,00	3 342 173,38	0,00	0,00	-301 413,38
76	Produits financiers	750,00	953,20	0,00	0,00	-203,20
77	Produits exceptionnels	1 000,00	8 587,51	0,00	0,00	-7 587,51
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 042 510,00	3 351 714,09	0,00	0,00	-309 204,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		3 042 510,00	3 351 714,09	0,00	0,00	-309 204,09
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 762 446,11				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 167 385,00	711 283,70	193 723,05	262 378,25
	Total des dépenses d'équipement	1 167 385,00	711 283,70	193 723,05	262 378,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	184 230,20	0,00	769,80
18	Compte de liaison : affectat* (BA,rég e) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	185 000,00	184 230,20	0,00	769,80
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 352 385,00	895 513,90	193 723,05	263 148,05
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 352 385,00	895 513,90	193 723,05	263 148,05
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	107 350,00	99 846,02	8 000,00	-496,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	913,77	0,00	-913,77
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	107 350,00	100 759,79	8 000,00	-1 409,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 000,00	76 447,73	0,00	-6 447,73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	277 980,95	277 980,95	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 200,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	355 180,95	354 428,68	0,00	752,27
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	462 530,95	455 188,47	8 000,00	-657,52
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	442 800,00			-7 198,02
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	47 095,00	54 293,02		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	489 895,00	54 293,02		435 601,98
	TOTAL	952 425,95	509 481,49	8 000,00	434 944,46

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 399 959,05			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

N° 18-2024

**AFFECTATION DES RESULTATS DE
L'EXERCICE 2023
BUDGET DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,
Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de	1 165 630,86 €
✓ Un excédent d'investissement de	13 926,64 €
Soit un excédent global de	1 179 557,50 €
✓ Un solde de restes à réaliser de	185 723,05 €
Soit un résultat net de	993 834,45 €

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 COMME SUIT :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024	
COMPTE 002 – RECETTES Excédent de fonctionnement reporté	993 834,45 €
COMPTE 001- RECETTES Excédent d'investissement reporté	13 926,64 €
COMPTE 1068 – RECETTES Excédent de fonctionnement capitalisé	171 796,41 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,


Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.04.09 15:48:02 +0200
Ref:6306423-9434005-1-D
Signature numérique
le Maire

Jack HIRTZIG

RAPPORTEUR : Jack HIRTZIG

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	0	0



Mairie de
SAINT PARRES AUX TERTRES
CS 40064 - 10092 TROYES Cedex
Tél. 03 25 72 12 30
Télécopie 03 25 80 90 54
<http://www.saintparresauxtertres.fr>

BUDGET DE LA COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES

ETAT DES RESTES A REALISER DE L'EXERICE 2023

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

11/01/2024	Etat des RAR / St Parres	1 / 2
------------	---------------------------------	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
INVESTISSEMENT			-376 231,94	-193 723,05	-193 723,05
DEPENSES		1 352 385,00	885 713,43	193 723,05	193 723,05
Op. OPFI	Opération financière	185 000,00	174 429,73		
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	174 429,73		
Art. 1641	Emprunts en euros	185 000,00	174 429,73		
Op. 10010	ACQUISITIONS DE TERRAINS	456 000,00	453 575,15	500,00	500,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	456 000,00	453 575,15	500,00	500,00
Art. 2111	Terrains nus	456 000,00	453 575,15	500,00	500,00
Op. 10037	TRAVAUX DE VOIRIE - URBANISME	69 000,00	40 606,22	11 911,11	11 911,11
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	23 000,00	11 112,00	6 912,00	6 912,00
Art. 202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	23 000,00	11 112,00	6 912,00	6 912,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	36 000,00	29 494,22	4 999,11	4 999,11
Art. 2151	Réseaux de voirie	36 000,00	29 494,22	4 999,11	4 999,11
Op. 10038	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	64 873,00	28 131,05	32 156,18	32 156,18
Ch. 21	Immobilisations corporelles	64 873,00	26 131,05	32 156,18	32 156,18
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 035,00	2 035,00		
Art. 21312	Bâtiments scolaires	31 500,00	16 372,84	11 336,18	11 336,18
Art. 21318	Autres bâtiments publics	31 338,00	7 723,21	20 820,00	20 820,00
Op. 10039	ECLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES	150 967,00	69 568,00	79 500,00	79 500,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées	150 967,00	69 568,00	79 500,00	79 500,00
Art. 2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	150 967,00	69 568,00	79 500,00	79 500,00
Op. 10040	ACQUISITION DE GROS MATERIEL	85 280,00	81 440,88	1 759,00	1 759,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	85 280,00	81 440,88	1 759,00	1 759,00
Art. 2182	Matériel de transport	67 320,00	67 320,00		
Art. 2184	Mobilier	5 835,00	2 703,74	1 165,00	1 165,00
Art. 2188	Autres Immobilisations corporelles	12 125,00	11 417,14	594,00	594,00
Op. 10041	BUREAUTIQUE/INFORMATIQUE	10 440,00	6 388,20		
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	1 400,00	1 368,89		
Art. 2051	Concessions et droits similaires	1 400,00	1 368,89		
Ch. 21	Immobilisations corporelles	9 040,00	5 019,31		
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 040,00	5 019,31		
Op. 10055	CONSTRUCTIONS ET EXTENSIONS DE RESEAUX	19 615,00		19 615,00	19 615,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	19 615,00		19 615,00	19 615,00
Art. 21534	Réseaux d'électrification	19 615,00		19 615,00	19 615,00
Op. 10058	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE	930,00		921,60	921,60
Ch. 21	Immobilisations corporelles	930,00		921,60	921,60
Art. 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	930,00		921,60	921,60
Op. 10060	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES/DEVELOPPEMENT DURABLE	280 300,00	3 600,00	39 240,00	39 240,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	7 500,00		7 440,00	7 440,00
Art. 2031	Frais d'études	7 500,00		7 440,00	7 440,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	272 800,00	3 600,00	31 800,00	31 800,00

11/01/2024	Etat des RAR / St Parres	2 / 2
------------	---------------------------------	-------

Code	Libellé	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	RAR
Art. 21318	Autres bâtiments publics	272 800,00	3 600,00	31 800,00	31 800,00
Op. 10062	Dispositifs de vidéoprotection	39 980,00	29 974,20	8 120,16	8 120,16
Ch. 21	Immobilisations corporelles	39 980,00	29 974,20	8 120,16	8 120,16
Art. 21318	Autres bâtiments publics	39 980,00	29 974,20	8 120,16	8 120,16
RECETTES		1 352 385,00	609 481,49		8 000,00
Op. OPFI	Opération financière	1 245 035,00	408 721,70		
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	399 959,05			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	399 959,05			
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	442 800,00			
Art. 021	Virement de la section d'exploitation	442 800,00			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	54 295,00	54 293,02		
Art. 2182	Matériel de transport	7 200,00	7 200,00		
Art. 28041412	Cmns du GFP - Bâtiments et installations	1 376,00	1 375,47		
Art. 28041532	Autres groupements - Bâtiments et installations	25 524,00	25 522,57		
Art. 2804182	Autres Org. Pub. - Bâtiments et installations	18 762,00	18 762,31		
Art. 280422	Pers. droit privé - Bâtiments et installations	1 433,00	1 432,67		
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves	347 980,95	354 428,68		
Art. 10222	FCTVA	40 000,00	43 006,01		
Art. 10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	33 441,72		
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	277 980,95	277 980,95		
Op. 10010	ACQUISITIONS DE TERRAINS		168,08		
Ch. 21	Immobilisations corporelles		168,08		
Art. 2111	Terrains nus		168,08		
Op. 10037	TRAVAUX DE VOIRIE - URBANISME	37 850,00	38 705,11		
Ch. 13	Subventions d'investissement	37 850,00	37 959,42		
Art. 1321	État et établissements nationaux	35 000,00	35 109,42		
Art. 1323	Départements	2 850,00	2 850,00		
Ch. 21	Immobilisations corporelles		745,69		
Art. 2151	Réseaux de voirie		745,69		
Op. 10058	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE	57 500,00	57 723,34		
Ch. 13	Subventions d'investissement	57 500,00	57 723,34		
Art. 1321	État et établissements nationaux	40 000,00	40 000,00		
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels	17 500,00	17 723,34		
Op. 10060	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES/DEVELOPPEMENT DURABLE	2 000,00			2 000,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	2 000,00			2 000,00
Art. 1322	Régions	2 000,00			2 000,00
Op. 10062	Dispositifs de vidéoprotection	10 000,00	4 163,26		6 000,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	10 000,00	4 163,26		6 000,00
Art. 1321	État et établissements nationaux	4 000,00	4 163,26		
Art. 1322	Régions	6 000,00			6 000,00

RAPPORT N°05

Etat arrêté à la somme de 193 723,05 euros, cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-trois euros et cinq centimes pour les dépenses d'investissement.

Etat arrêté à la somme de 8 000,00 euros, huit mille euros pour les recettes d'investissement.

Fait à Saint Parres Aux Tertres,

Le 11 janvier 2024

Le Maire,



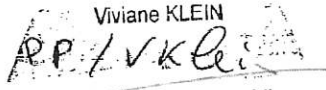
JACK HIRTZIG
2024.01.12 14:31:28 +0100
Ref:20240111_142237_1-1-O
Signature numérique
le Maire

Jack HIRTZIG

VISA de Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de TROYES,

Carole LEROY

Le 18/01/2024

Viviane KLEIN

Inspectrice des finances publiques

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
Avenue Pierre Brossolette
BP 70279
TROYES

N° 19-2024
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

MONSIEUR LE MAIRE

SOULIGNE avoir reçu le 08 mars 2024 l'état de notification des taux d'imposition 1259 dont une copie est jointe en annexe.

PRESENTE l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits provisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QU'IL DECIDE DE :

FIXER les taux d'imposition des taxes locales comme suit :

TAXES	BASES NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT (€)
Foncier bâti	6 626 000	40.77 %	2 701 420
Foncier non bâti	108 400	21.38 %	23 176
Habitation	214 300	11.51%	24 666
TOTAL			2 749 262

CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme
 Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
 Le Maire,

 Jack HIRTZIG
Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
 2024.04.09 15:48:07 +0200
 Ref:6306454-9434074-1-D
 Signature numérique
 le Maire

RAPPORTEUR : Jack HIRTZIG

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	0	0

RAPPORT N°06



COMMUNE : 357 SAINT-PARRES AUX TERTRES
 ARRONDISSEMENT : 10 TROYES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC TROYES

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	2 208	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	219 352	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels		Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	1 156	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)	15 699	f. Transformateurs électriques	
	2 309	c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	9 223
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	155 400	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV	58 900	c. Coefficient correcteur	0,763051
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	46 953	d. Taux FB commune 2020	20,15
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants	27 174	e. Taux FB département 2020	19,42
		e. Bases dégrévées majo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS					6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :
	national 11	départemental 12	13	14	15	a. National >>>
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	44,65	111,63	2,61000	109,02	b. Communal >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	22,14	127,05	0,91500	126,14	Taux maximum :
Taxe d'habitation (TH)	24,45	25,92	64,80	10,69000	54,11	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...			6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>		a. Tx moy.75% départemental	13,58		25,83
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>		b. Taux maximum de la majo	0,905		

N° 20-2024
ADOPTION BUDGET
PRIMITIF 2024

MONSIEUR LE MAIRE

EXPOSE le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 6 225 152.50 euros (€) soit 4 149 944.45 euros (€) en section de Fonctionnement et 2 075 208.05 euros (€) en section d'Investissement.

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QU'IL DECIDE :

D'APPROUVER le Budget Primitif 2024 comme décrit dans la présentation générale du Budget joint en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire
Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.04.09 15:47:55 +0200
Ref:6306503-9434149-1-D
Signature numérique
le Maire



Jack HIRTZIG

RAPPORTEUR : Jack HIRTZIG

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	0	0



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Introduction :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Disponible en mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

I – Le cadre légal

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, universalité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2024 de la commune a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services tout en tenant compte de l'inflation conséquente d'ores et déjà subie et encore attendue notamment sur les postes relatifs à l'alimentation et aux énergies ;

- de ne pas impacter le contribuable patrocien en maintenant les mêmes taux qu'en 2023 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et Taxe d'Habitation (cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans).

Les taux 2024 sont les suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) = 40.77 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)= 21.38 %

Taxe d'Habitation = 11.51%



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

Sur le Budget Primitif 2024, la participation des contribuables locaux évaluée en fonction des recettes prévisionnelles réelles 2024 représente 66.85 % du montant des recettes de fonctionnement.

Le Budget Primitif 2024 est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023.



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

Le vote d'un budget communal répond à quelques principes :

1°) Le budget est voté pour l'année civile mais il peut (doit) être voté jusqu'au (avant le) 15 avril. Le budget primitif 2024 a été voté **à l'unanimité/à la majorité des membres présents ou représentés** par le conseil municipal le 04 avril 2024.

2°) La commune comprend 3 budgets différents :

- **Le Budget général** qui retrace de nombreuses activités communales (administration, entretien des voiries, bâtiments et espaces publics, équipements sportifs, activités périscolaires, restauration scolaire, mise à disposition de places en crèche, etc) financées essentiellement par les dotations de l'Etat, de la communauté d'agglomération TCM (Troyes Champagne Métropole), les impôts locaux (taxes foncières sur le bâti et le non bâti), autres taxes : TICFE (Taxe Intérieure de la Consommation Finale d'Electricité), TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), TADMTO (Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux) et produits du domaine (concessions cimetières, participations familiales pour restauration scolaire, ACM, études surveillées,...) ;
- **Le Budget du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale** : dépenses d'aides sociales), financé par une subvention communale et le reversement d'un tiers du produit des concessions délivrées au cimetière communal ; ce budget est constitué uniquement d'une section de fonctionnement, il n'y a pas d'investissement ; ce budget s'élève à 22 542.82 € pour l'exercice 2024 ;
- **Budget de la Caisse des Ecoles** (dépenses scolaires), financé par une subvention de la commune, il correspond aux fournitures scolaires financées pour toutes les écoles et inclut les dépenses de transport et sorties, voire quelques dépenses d'investissement ; le Budget Primitif 2024 s'élève à 58 280.28 € ;

3°) **Chaque budget doit obligatoirement être équilibré** en fonctionnement et en investissement. Si ce n'est pas le cas, la Chambre régionale des comptes et le Préfet doivent intervenir pour faire respecter cette obligation d'équilibre budgétaire.

4°) **Chaque budget doit obligatoirement dégager des ressources suffisantes à son fonctionnement** (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements.



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

II – La Section de Fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est destiné à la gestion des affaires courantes de la Commune. Les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élèvent à 4 149 944.45 € et comprennent notamment les charges à caractère général (entretien et consommation des bâtiments, fournitures diverses pour les différents services municipaux), les charges de personnel, les subventions versées aux associations, les autres charges de gestion courante, les intérêts des emprunts,...

Les recettes de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élèvent à 4 149 944.45 € et correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, accueils de loisirs, concessions cimetières, location salles), des impôts directs locaux, des dotations versées par l'Etat, des subventions diverses et autres taxes (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, Taxe Additionnelle sur les Droits de Mutation,...).

La différence entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt. Cet autofinancement pour le budget primitif 2024 s'élève à 558 000.00 € (supérieur au budget primitif 2023).

Budget Primitif 2024 – dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	1 306 409.45 €
Charges de personnel	2 022 200.00 €
Autres charges de gestion courante	165 200.00 €
Charges financières	30 500.00 €
Charges exceptionnelles	4 000.00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 900.00 €
Dépenses imprévues	10 000.00 €
Virement à la section d'investissement	558 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 735.00 €
TOTAL	4 149 944.45 €



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

Budget Primitif 2024 – recettes de fonctionnement :

Atténuation de charges	65 000.00 €
Produits des services, du domaine ...	175 700.00 €
Impôts et Taxes	2 557 860.00 €
Dotations et participations	329 800.00 €
Autres produits de gestion courante	15 500.00 €
Produits financiers	750.00 €
Produits exceptionnels	11 500.00 €
Résultat reporté	993 834.45€
TOTAL	4 149 944.45 €

SPECIFICITES 2024 :

Le budget primitif 2024 a pu être bâti en partie sur le réalisé de l'année 2023.

Compte-tenu du contexte économique actuel, il a fallu tenir compte de l'inflation importante d'ores et déjà subie et de l'augmentation très élevée (notamment) des coûts suivants :

- l'alimentation (y compris du prestataire qui fournit à la collectivité, en liaison froide, les repas du restaurant scolaire) ;
- les carburants ;
- les fluides énergétiques : si le groupement de commandes piloté par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube a permis à la collectivité de bénéficier de tarifs très avantageux sur l'électricité jusqu'au 31 décembre 2023, le renouvellement du contrat de fourniture d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2024 fait craindre la multiplication par 2.5, à consommations égales, des factures relatives à ce fluide. Les nouveaux tarifs du gaz (variables) sont quant à eux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023 et impactent déjà les dépenses communales. Pour contenir au maximum cette hausse, la municipalité a mis en place un plan de sobriété énergétique permettant de réduire les consommations énergétiques de la collectivité tant au niveau du gaz (coupure ou réduction du chauffage lorsque les bâtiments sont inoccupés, baisse du chauffage dans les salles ou s'exercent des activités sportives, coupure de certains chauffe-eau...) que de l'électricité (extinction nocturne de l'éclairage public entre 22h30 et 06h00 effective depuis le 15 mars 2023).



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

Du côté des recettes et pour la seconde fois depuis 14 ans, la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat ne subira pas de baisse (132 667.00€ perçus en 2023 contre 132 805.00€ à percevoir en 2024 soit une augmentation de 138€). La Dotation de Solidarité Rurale, également versée par l'Etat, connaît une hausse significative sur l'année 2024 avec une augmentation de 6 198.00€ par rapport au versement perçu sur l'exercice 2023.

A noter également que si la municipalité n'a pas voté de hausse de ses taux d'imposition, la revalorisation des bases d'imposition par l'Etat permet à la collectivité de voir ses recettes prévisionnelles dans ce domaine augmenter (total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 : 2 110 000.00€ - somme perçue sur l'exercice 2023 : 2 096 348.00€).

En contrepartie, des baisses sont attendues, particulièrement en ce qui concerne la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : le législateur a instauré une nouvelle codification de cette taxe au sein du Code des Impositions sur les Biens et Services (auparavant, codification dans le Code Général des Collectivités Territoriales), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, qui impose pour une collectivité de notre strate une tarification beaucoup plus faible que l'actuelle, sans grande marge de manœuvre. En parallèle, au vu du contexte économique actuel, les commerces et publicitaires ont tendance à réduire leurs enseignes et dispositifs publicitaires ce qui fait craindre une baisse importante de cette recette (prévisionnel de 140 000€ sur l'exercice 2024 quand 179 453.84€ ont été perçus en 2023).

III – La Section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir : projets d'achats ou de constructions à moyen ou long terme qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune.

Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 s'élèvent à 2 075 208.05 € et correspondent aux programmes suivants : acquisition de terrains (parcelles cadastrées section AO n°85 sise lieudit « Les Prés Bavons » et ZK n°31 sise lieudit « La Charme », rue Pasteur), travaux de voirie/révision PLU (petits travaux de voirie divers et finalisation de la révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme avec, sur l'exercice 2024, la réalisation de l'enquête publique), travaux dans les bâtiments communaux, notamment la poursuite de la réalisation de l'étude et de l'audit énergétique pour le changement du système de chauffage de cinq bâtiments communaux, subventions d'équipement pour dépenses d'éclairage public/feux tricolores (poursuite du passage en LED), acquisition de gros matériel, construction et extension de réseaux, construction d'un bâtiment périscolaire (reste une facture en attente), acquisition de matériel informatique pour les différents services, construction d'une ombrière photovoltaïque dans la cour de l'Espace Pascale Paradis, dispositifs de vidéoprotection (renouvellement de l'existant dans le square Arnaud Beltrame) et travaux de construction de terrains de tennis



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

couverts (incluant la requalification des terrains existants et des travaux annexes) au complexe sportif André Gravelle.

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2024 sont évaluées à 2 075 208.05 € et sont constituées de l'autofinancement communal, d'un nouvel emprunt, du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), de la Taxe d'Aménagement, de subventions, du produit des amortissements des subventions d'équipement, de la reprise de l'excédent antérieur reporté, d'un excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que des Restes A Réaliser Recettes de l'exercice 2023.

Budget Primitif 2024 – dépenses d'investissement :

Restes à réaliser	193 723.05€
Opérations d'équipement	1 744 485.00 €
Emprunts	137 000.00 €
TOTAL	2 075 208.05 €

Budget Primitif 2024 – recettes d'investissement :

Restes à réaliser	8 000.00 €
Subventions d'investissement	50 250.00 €
Emprunts	1 160 000.00 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	44 000.00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	171 796.41 €
Produits des cessions d'immobilisations	17 500.00 €
Virement de la section de fonctionnement	558 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 735.00 €
Solde d'exécution reporté	13 926.64 €
TOTAL	2 075 208.05 €



COMMUNE DE SAINT PARRS AUX TERTRES

IV – L'endettement :

On note sur l'exercice 2024 un emprunt soldé sur l'exercice 2023 (construction de la salle socioculturelle Deterre Chevalier). Pour mémoire, deux emprunts avaient déjà été soldés sur l'exercice 2022 (construction de la salle d'évolution n°2 à l'espace Pascale Paradis et construction de l'ancien restaurant scolaire).

Annuité 2024*	166 980.70 €
Intérêts 2024	30 098.15 €
Capital 2024	136 882.55 €

Capital restant dû au 31/12/2024 1 533 603.28 €

Ratio dette/habitant	472.17 €
Ratio annuité/habitant	51.41 €
Nombre d'habitants au 01/01/2024	3 248 habitants

Pour mémoire :

Annuité 2022 : 278 898.86 €
Annuité 2023 : 220 876.93 €

V- Les emprunts garantis :

Capital restant dû au 31.12.2023 : 175 852.31 €

Le Maire,

Jack HIRTZIG

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 149 944,45	3 156 110,00
+		+	+
R	E		
P	S		
O	R		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 993 834,45
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		4 149 944,45	4 149 944,45

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 881 485,00	2 053 281,41
+		+	+
R	E		
P	S		
O	R		
R	T		
S	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	193 723,05	8 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 13 926,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 075 208,05	2 075 208,05

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 225 152,50	6 225 152,50
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 184 861,11	0,00	1 306 409,45	0,00	1 306 409,45
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 919 100,00	0,00	2 022 200,00	0,00	2 022 200,00
014	Atténuations de produits	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	158 800,00	0,00	165 200,00	0,00	165 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 262 861,11	0,00	3 493 809,45	0,00	3 493 809,45
66	Charges financières	36 700,00	0,00	30 500,00	0,00	30 500,00
67	Charges exceptionnelles	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	1 500,00		1 900,00	0,00	1 900,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 315 061,11	0,00	3 540 209,45	0,00	3 540 209,45
023	Virement à la section d'investissement (5)	450 000,00		558 000,00	0,00	558 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	47 095,00		51 735,00	0,00	51 735,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		497 095,00		609 735,00	0,00	609 735,00
TOTAL		3 812 156,11	0,00	4 149 944,45	0,00	4 149 944,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 149 944,45
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	70 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	167 300,00	0,00	175 700,00	0,00	175 700,00
73	Impôts et taxes	2 498 060,00	0,00	2 557 860,00	0,00	2 557 860,00
74	Dotations et participations	291 900,00	0,00	329 800,00	0,00	329 800,00
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 040 760,00	0,00	3 143 860,00	0,00	3 143 860,00
76	Produits financiers	750,00	0,00	750,00	0,00	750,00
77	Produits exceptionnels	8 200,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 049 710,00	0,00	3 156 110,00	0,00	3 156 110,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 049 710,00	0,00	3 156 110,00	0,00	3 156 110,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	993 834,45
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 149 944,45
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	609 735,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

RAPPORT N°07

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

RAPPORT N°07

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	422 095,00	193 723,05	1 744 485,00	0,00	1 938 208,05
	Total des dépenses d'équipement	422 095,00	193 723,05	1 744 485,00	0,00	1 938 208,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	0,00	137 000,00	0,00	137 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	185 000,00	0,00	137 000,00	0,00	137 000,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	607 095,00	193 723,05	1 881 485,00	0,00	2 075 208,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	607 095,00	193 723,05	1 881 485,00	0,00	2 075 208,05

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 075 208,05
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	8 000,00	50 250,00	0,00	58 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	1 160 000,00	0,00	1 160 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	8 000,00	1 210 250,00	0,00	1 218 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	110 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	277 980,95	0,00	171 796,41	0,00	171 796,41
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00
	Total des recettes financières	387 980,95	0,00	233 296,41	0,00	233 296,41
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	387 980,95	8 000,00	1 443 546,41	0,00	1 451 546,41
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	450 000,00		558 000,00	0,00	558 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 095,00		51 735,00	0,00	51 735,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

MAIRIE ST PARRS AUX TERTRES - COMMUNE ST PARRS AUX TERTRES - BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2024
RAPPORT N°07

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	497 095,00		609 735,00	0,00	609 735,00
	TOTAL	885 075,95	8 000,00	2 053 281,41	0,00	2 061 281,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 926,64
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 075 208,05
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	609 735,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
10010	Opération d'équipement n° 10010 (5)	3 000,00	9 500,00	0,00
10037	Opération d'équipement n° 10037 (5)	20 946,00	81 120,00	0,00
10038	Opération d'équipement n° 10038 (5)	36 114,00	5 555,00	0,00
10039	Opération d'équipement n° 10039 (5)	79 500,00	19 850,00	0,00
10040	Opération d'équipement n° 10040 (5)	24 535,00	11 700,00	0,00
10041	Opération d'équipement n° 10041 (5)	5 900,00	20 000,00	0,00
10055	Opération d'équipement n° 10055 (5)	0,00	0,00	0,00
10058	Opération d'équipement n° 10058 (5)	0,00	0,00	0,00
10060	Opération d'équipement n° 10060 (5)	252 100,00	396 760,00	0,00
10061	Opération d'équipement n° 10061 (5)	0,00	1 200 000,00	0,00
10062	Opération d'équipement n° 10062 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		422 095,00	1 744 485,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	137 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 000,00	137 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		185 000,00	137 000,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		607 095,00	1 881 485,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		607 095,00	1 881 485,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	193 723,05
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 075 208,05

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
 (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
 (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

ETAT DE LA DETTE

Annuité	Nbre habitants	Montant	(3) Ratio/annuité/hab.	(4)Ratio/dette/hab .
Annuité 2024	3248	166 980.70€	51.41 €	472,17
Annuité 2023	3227	220 876.93€	68.45 €	517,91
Annuité 2022	3216	278 898.96 €	86.72 €	576,96
Annuité 2021	3184	281 523.52 €	88.41 €	655,24
Annuité 2020	3178	(5) 285 346,19 €	89,78 €	726,64
Annuité 2019	3171	217 649,73 €	68,63 €	376,84
Annuité 2018	3173	220 274,50 €	69,42 €	325,03
Annuité 2017	3164	222 899,27 €	70,45 €	376,60
Annuité 2016	3130	225 524,05 €	72,05 €	425,67
Annuité 2015	3049	228 148,82 €	(2)74,83 €	476,92
Annuité 2014	2968	230 773,59 €	77,75 €	539,02
Annuité 2013	2919	233 398,36 €	79,96 €	603,00
Annuité 2012		(1) 212 625,07 €	73,00 €	
Annuité 2011		191 851,79 €	66,00 €	
Annuité 2010		194 476,56 €	68,00 €	
Annuité 2009		197 092,81 €		
Annuité 2008		119 580,69 €		
Annuité 2007		87 866,21 €		
Annuité 2006		87 866,21 €		
Annuité 2005		141 053,56 €	+ prêt relais TVA : 93 963,12 € = 235 016,68 €	
Annuité 2004		148 865,00 €		
Annuité 2003		178 478,00 €		
Annuité 2002		152 070,00 €		
Annuité 2001		174 785,00 €		
Annuité 2000		188 287,00 €		
Annuité 1999		199 499,00 €		
Annuité 1998		246 061,00 €		

- 1) Emprunt de 500 000 € souscrit en 2012 pour travaux de voirie.
- 2) Les ratios/habitant/an sont en diminution du fait de la légère diminution de l'annuité et du capital restant dû et du fait de l'augmentation de la population.
- 3) Les ratios calculés correspondent au ratio par rapport à l'annuité soit annuité/population
- 4) Ratio dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice, soit encours dette.
- 5) Intégration du remboursement de l'emprunt pour la construction du bâtiment périscolaire (1 500 000 €)

Ratios nationaux de la strate : annuité = 90 ; encours = 676

3 emprunts en cours :

- 2 emprunts se sont terminés en 2022 : ancien restaurant scolaire et salle d'évolution n°2
- 1 emprunt s'est terminé en 2023 : salle socioculturelle Deterre Chevalier
- 1 emprunt se termine en 2027 : travaux de voirie
- 1 emprunt se termine en 2028 : centre technique municipal
- 1 emprunt se termine en 2044 : bâtiment périscolaire.

RAPPORT N° 07

MAIRIE DE ST PARRES AUX TERTRES - COMMUNE DE ST PARRES AUX TERTRES

OL_EMP

23/01/2024	Echéancier								1 / 2
------------	-------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------

Echéance	N°	Référence	Objet	Tiers	CRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux	M
Mois de janvier 2024										
01/01/2024	E11	0010030006123CA0609	CONSTRUCTION BATIMENT PERISC	LA BANQUE POSTALE	1 287 972,08	3 702,92	13 577,91	17 280,83	1,1500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de janvier 2024						3 702,92	13 577,91	17 280,83		
Mois de février 2024										
05/02/2024	E9	7417362	CONSTRUCTION CENTRE TECHNIQU	CAISSE D'EPARGNE	233 251,59	9 104,60	41 956,66	51 061,26	4,3400	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de février 2024						9 104,60	41 956,66	51 061,26		
Mois de mars 2024										
31/03/2024	E10	0256720768300202	TRAVAUX DE VOIRIE	CREDIT MUTUEL TROYES HOTEL DE V	150 078,47	1 782,18	9 916,85	11 699,03	4,7500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de mars 2024						1 782,18	9 916,85	11 699,03		
Mois de avril 2024										
01/04/2024	E11	0010030006123CA0609	CONSTRUCTION BATIMENT PERISC	LA BANQUE POSTALE	1 274 394,17	3 663,88	13 616,95	17 280,83	1,1500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de avril 2024						3 663,88	13 616,95	17 280,83		
Mois de juin 2024										
30/06/2024	E10	0256720768300202	TRAVAUX DE VOIRIE	CREDIT MUTUEL TROYES HOTEL DE V	140 161,62	1 664,42	10 034,61	11 699,03	4,7500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de juin 2024						1 664,42	10 034,61	11 699,03		
Mois de juillet 2024										
01/07/2024	E11	0010030006123CA0609	CONSTRUCTION BATIMENT PERISC	LA BANQUE POSTALE	1 260 777,22	3 624,74	13 656,09	17 280,83	1,1500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de juillet 2024						3 624,74	13 656,09	17 280,83		
Mois de septembre 2024										
30/09/2024	E10	0256720768300202	TRAVAUX DE VOIRIE	CREDIT MUTUEL TROYES HOTEL DE V	130 127,01	1 545,26	10 153,77	11 699,03	4,7500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de septembre 2024						1 545,26	10 153,77	11 699,03		
Mois de octobre 2024										
01/10/2024	E11	0010030006123CA0609	CONSTRUCTION BATIMENT PERISC	LA BANQUE POSTALE	1 247 121,13	3 585,47	13 695,36	17 280,83	1,1500	<input type="checkbox"/>
Total pour le mois de octobre 2024						3 585,47	13 695,36	17 280,83		
Mois de décembre 2024										
31/12/2024	E10	0256720768300202	TRAVAUX DE VOIRIE	CREDIT MUTUEL TROYES HOTEL DE V	119 973,24	1 424,68	10 274,35	11 699,03	4,7500	<input type="checkbox"/>

RAPPORT N° 07

MAIRIE DE ST PARRES AUX TERTRES - COMMUNE DE ST PARRES AUX TERTRES

OL_EMP

23/01/2024	Echéancier	2 / 2
------------	-------------------	-------

Echéance	N°	Référence	Objet	Tiers	CRD	Interêt	Amortissement	Liquidé	Taux	M
Total pour le mois de décembre 2024						1 424,68	10 274,35	11 699,03		
Total général						30 098,15	136 882,55	166 980,70		

D G F
(Dotation Globale de Fonctionnement)
Analyse rétrospective et prospective

Années	Montants en €
2011	370 446
2012	367 226
2013	359 012
2014	338 987
2015	280 246
2016	221 461
2017	192 068
2018	168 214
2019	156 997
2020	148 520
2021	140 069
2022	131 737
2023	132 667 (+ 930€)
2024	132 805 (+ 138€)

Baisse en 14 ans : - 64.15 %

FCTVA
(Fonds de Compensation de la TVA – Analyse Rétrospective et Prospective)

Années de Perception FCTVA	Années de réalisation des dépenses	Montant Fonctionnement	Montant Investissement
2005	2003		204 877,41 €
2006	2004		191 457,25 €
2007	2005		112 664,76 €
2008	2006		59 579,79 €
2009	2007		137 631,59 €
2009 (*)	2008		202 731,76 €
2010	2009		204 503,35 €
2011	2010		65 294,61 €
2012	2011		82 918,06 €
2013	2012		130 944,77 €
2014	2013		150 702,61 €
2015	2014		89 930,37 €
2016	2015		163 154,08 €
2017	2016		42 856,99 €
2018	2017	3 614,14 €	124 569,77 €
2019	2018	5 160,80 €	73 900,23 €
2020	2019	5 357,09 €	62 142,90 €
2021	2020	4 237,16 €	326 830,47 €
2022	2021	14 990,00 €	165 969,04 €
2023	2022	4 333,02€	43 006,01€
2024 (Estimations à confirmer /affiner par les services de l'Etat)	2023	4 193,00€	29 123,11€

(*) Versement anticipé du FCTVA en raison du plan de relance de l'économie.

NB1 : le taux du FCTVA est passé de 15,482% à 15,761% pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2014 et est porté à 16,404% depuis les dépenses éligibles réalisées en 2015.

NB2 : à compter de 2017, prise en compte d'une partie des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

RAPPORT N° 07

NB3 : la loi de Finances (LFI) a rendu éligibles de nouvelles dépenses et à l'inverse certaines dépenses sont devenues inéligibles (comptes 211, 212 et 202).

NB4 : à partir de l'exercice 2022, les dépenses imputables au compte 202 (frais, documents d'urbanisme, numérisation au cadastre) ne sont plus éligibles.

NB5 : à partir de l'exercice 2024, les dépenses relatives aux aménagements de terrains sont redevenues éligibles (2128).

N° 21-2024

**MARCHE DE RESERVATION DE DIX
PLACES DANS UN ESPACE
MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE
COLLECTIF D'ENTREPRISE**

MONSIEUR LE MAIRE,

RAPPELLE la délibération n°2-2024 du 07 février 2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation afin de réserver dix places dans un espace multi-accueil petite enfance collectif d'entreprise pour une année, renouvelable deux fois, à compter du 10 avril 2024.

EXPOSE que l'avis d'appel public à la concurrence a été émis le 15 février 2024 et a fait l'objet d'une publicité dans les annonces légales du quotidien l'Est Eclair, sur la plateforme XDEMAT (profil d'acheteur), sur le site internet de la commune et par voie d'affichage.

Ce marché à procédure adaptée a fait l'objet d'un examen par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le jeudi 28 mars 2024, qui a décidé d'attribuer ledit marché à la société « RIGOLO COMME LA VIE » dont le siège social est situé à ROUBAIX (59100), pour un montant TTC de 10.700,00€ par an et par berceau pour l'établissement situé 12, rue des Acacias à SAINT PARRES AUX TERTRES.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL QU'IL DECIDE :

D'ATTRIBUER le marché de réservation de dix places dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société RIGOLO COMME LA VIE (59100 ROUBAIX) pour un montant annuel de 10.700,00€ par berceau (107.000,00€ par an pour les dix berceaux) ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de réservation de dix places dans un espace multi accueil petite enfance collectif d'entreprise à la société RIGOLO COMME LA VIE (59100 ROUBAIX) pour un montant annuel de 10.700,00€ par berceau (107.000,00€ par an pour les dix berceaux).

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Maire,

Jack HIRTZIG

JACK HIRTZIG
2024.04.08 14:50:05 +0200
Ref:6295783-9418152-1-D
Signature numérique
le Maire

Jack HIRTZIG

RAPPORTEUR : Pascal DAUTREVAUX

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	22	0	0